



SAINT-SIMÉON

# Politique de destination durable

Printemps 2024

Préparé par :



**cre** capitale-nationale

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE





# Table des matières

<b>PARTIE I : PRÉSENTATION</b>	03
Mise en contexte	04
Vision	04
Méthodologie	05
<b>PARTIE II : ORIENTATIONS</b>	06
Protection des milieux naturels et du paysage	
Volet 1 : Protection des cours d'eau et des lacs	07
Volet 2 : Protection des milieux d'intérêts écologiques	12
Volet 3 : Protection des paysages	20
Mobilité durable	
Volet 1 : Amélioration de la sécurité routière	27
Volet 2 : Favoriser la mobilité active	31
Structuration de l'offre récréotouristique	
Volet 1 : Sensibilisation et communications	34
Volet 2 : Dynamisation et complémentarité	39
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	43



Photo : Municipalité de Saint-Siméon

# **PARTIE I : PRÉSENTATION**



# MISE EN CONTEXTE

---

La démarche émane d'une volonté de la Municipalité de Saint-Siméon de se munir d'un cadre concerté et de stratégies pour la gestion et le développement de la destination touristique. En effet, par sa position géographique et ses attraits, la municipalité se démarque déjà comme un acteur important du tourisme dans Charlevoix, mais l'administration souhaite inscrire les prochaines actions à entreprendre dans une vision commune de gestion territoriale qui assure un milieu de vie agréable pour sa communauté, tout en offrant une destination attractive pour les visiteurs.

Ce document présente des actions concrètes à entreprendre selon trois grandes orientations qui répondent à des préoccupations territoriales pour la durabilité de la destination. La réalisation de ce mandat fut possible grâce à l'aide financière du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) par le biais du programme Destination durable et action concertée (DDAC).

# VISION

---

Consolider la destination touristique par une gestion territoriale durable qui assure un cadre où il fait bon vivre pour sa communauté, favorise la résilience par la protection des milieux naturels, et propose une offre diversifiée par la complémentarité entre nature et culture.



# MÉTHODOLOGIE

---

Basé sur une volonté que les parties prenantes prennent part à l'élaboration de la politique, un comité avisé a été mis sur pied. Le comité était composé d'une représentante de chacune des organisations suivantes : la Corporation de la région de la Biosphère de Charlevoix, Tourisme Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est, le Conseil régional de l'environnement Capitale-Nationale et la municipalité de Saint-Siméon. Le comité avait un rôle principalement consultatif lors des étapes charnières, et en soutien lors des activités de concertation.

Pour consulter la population, une première étape a été la diffusion d'un sondage en ligne et par envois postaux à l'été 2023 afin de les sonder sur leurs perceptions des enjeux territoriaux en lien avec le tourisme. L'analyse des réponses a permis de dégager trois grandes thématiques qui préoccupent particulièrement la communauté. Ces thèmes ont été le sujet de trois ateliers de concertation au courant de l'hiver 2024. Une cinquantaine de personnes ont répondu au sondage, et une trentaine au total se sont présentées aux différents ateliers.

La consultation de la communauté a contribué à avoir une meilleure connaissance et compréhension du territoire, en plus d'apporter collectivement des pistes de réflexion, voire des idées d'actions et de projets, qui ont guidé l'élaboration de la politique. Le détail de la compilation se retrouve dans le rapport de la démarche consultative et une infographie a été réalisée afin de mettre de l'avant les tendances du sondage.

La construction de la politique s'est aussi faite par une veille stratégique afin de rassembler des exemples d'ailleurs. Ces exemples concrets viennent en appui aux actions issues de la littérature grise.



Photo : Municipalité de Saint-Siméon

## **PARTIE II : ORIENTATIONS**

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

### **Volet 1 : Protection des cours d'eau et des lacs**

La Municipalité de Saint-Siméon se situe dans les bassins versants du littoral de l'est de Charlevoix, plus précisément ceux de la rivière Port-au-Persil et de la rivière Noire (OBV-CM, 2014). Le littoral fait partie intégrante de l'identité de la Municipalité, en plus de voir son territoire traversé de deux rivières et plusieurs lacs. Ces plans d'eau sont des écosystèmes fragiles tout en étant le lieu de plusieurs activités nautiques. D'où l'importance d'en avoir une gestion intégrée afin de pérenniser ses ressources et les usages. Se doter de mesures est d'autant plus nécessaire que Charlevoix-Est n'est pas couvert par les Tables de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent (MELCCFP, 2023).

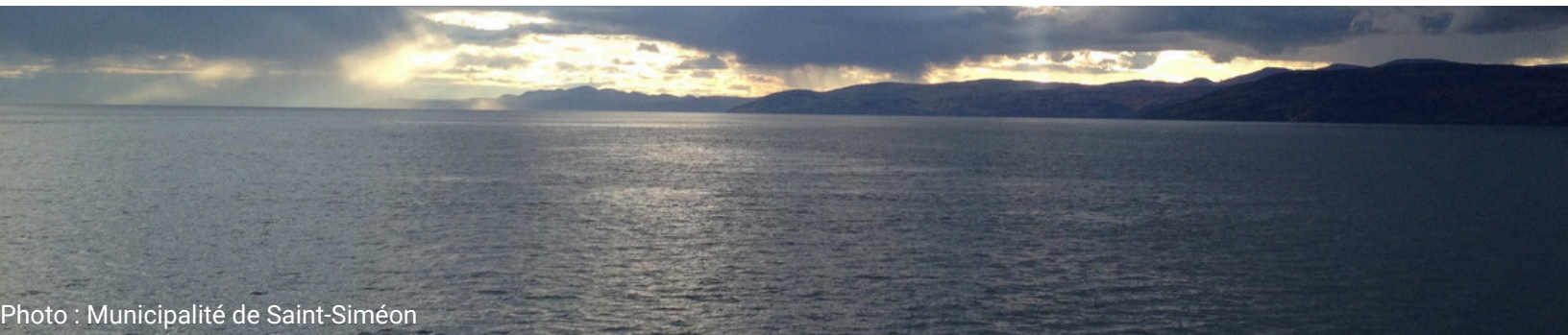


Photo : Municipalité de Saint-Siméon

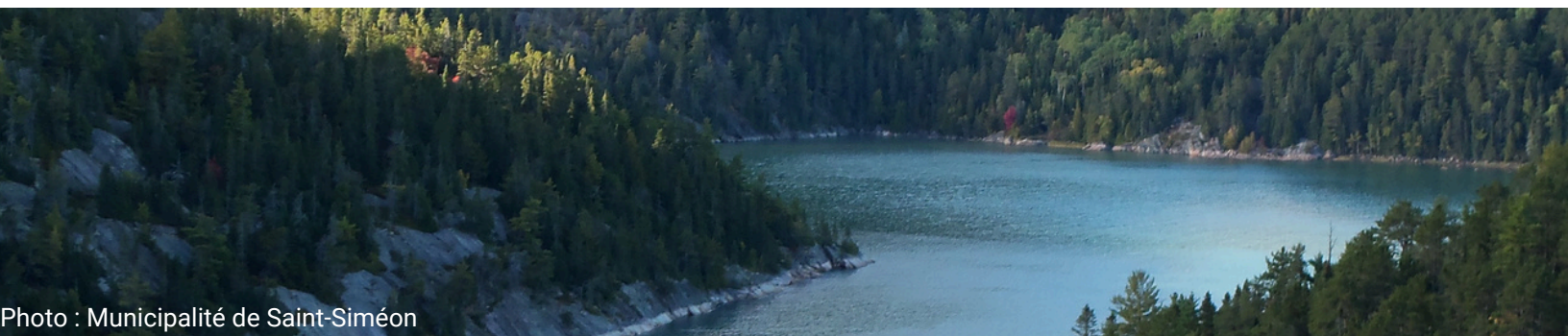


Photo : Municipalité de Saint-Siméon



Photo : CRE Capitale-Nationale

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Lutte à l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes pour maintenir l'intégrité biologique des écosystèmes aquatiques*

### **Action 1 : Implanter une station de lavage des embarcations sur le territoire de Saint-Siméon.**

Afin de prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'une des méthodes reconnues est le nettoyage des embarcations utilisées en milieu aquatiques (MFFP, 2021). La seule station dans la région se situe à Sainte-Aimée-des-Lacs (gouvernement du Québec, 2024a).

Financement possible : [Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028](#)

### **Action 2 : Sensibiliser aux bonnes pratiques sur le territoire pour les plaisanciers et les pêcheurs sur les plans d'eau.**

La façon de faire peut prendre plusieurs formes : panneaux informatifs à des lieux stratégiques (à proximité des lacs et rampes de mise à l'eau) et activités de sensibilisation dans le cadre d'événements (ex. pêche blanche). Une collaboration est de mise avec les acteurs territoriaux afin d'en faire la promotion (ZEC, pourvoirie, OBV). Certaines mesures peuvent être spécifiques à la zone de pêche. Dans le cas de la municipalité, il s'agit de la Zone 27 (gouvernement du Québec, 2024b).

Exemples de bonnes pratiques à mettre de l'avant :

- Éviter de naviguer dans les zones couvertes de plantes aquatiques et de faire fonctionner son moteur dans les colonies végétales ;
- Vidanger toute l'eau de l'embarcation lorsque l'on quitte le plan d'eau ;
- Respecter la réglementation en vigueur dans la zone de pêche en matière d'appâts ;

(MDDELCC, 2024)

Financement possible : [Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes 2023-2028 pour les milieux naturels du Québec](#)

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Maintien de la qualité de l'eau acceptable, notamment pour la sécurité de ses usagers et la conservation des écosystèmes sains.*

### **Action 3 : Développer un système de surveillance de la qualité de l'eau à des points stratégiques.**

En considérant certaines particularités du territoire :

- Les surverses qui sont dans le fleuve Saint-Laurent au niveau de la traverse ainsi que dans la rivière noire. Il est à noter que le secteur du fleuve aux abords de la municipalité est dans le parc Marin du Saguenay-St-Laurent (OBV-CM, 2014) ;
- La présence de sablières sur le territoire de la municipalité ;
- Les fortes pentes qui facilitent le lessivage des sédiments.

Possible programme : Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) avec le soutien financier du gouvernement du Québec

### **Action 4 : Développer une politique de gestion des eaux pluviales en soutien au système d'égout sanitaire.**

En considérant l'impact des changements climatiques qui se font de plus en plus ressentir notamment par un risque accru de pluies diluviennes, il est nécessaire d'adopter des mesures qui viendront pallier le système existant. Ces dernières peuvent se traduire par des installations favorisant la rétention et la filtration des eaux pluviales et l'obligation pour les nouveaux développer de se munir d'un plan de drainage (OBV-CM, 2014).

### **Action 5 : Adopter des mesures de lutte à la sédimentation pour les gestionnaires des sablières et autres sites d'exploitation sur le territoire de la municipalité, et s'assurer que ces derniers sont conformes au Règlement sur les carrières et sablières.**

Les sablières peuvent compromettre la qualité des eaux de surface à proximité des sites d'exploitation (OBV-CM, 2014).

### **Action 6 : Élaborer un plan de mesure d'urgence en cas de déversement de substances dangereuses pour éviter et/ou mitiger les risques de contamination des prises d'eau et du réseau hydrique (OBC-CM, 2014).**

Cette action est suggérée considérant les poids lourds qui circulent très fréquemment autant sur la route 138 qui longe le fleuve que la route 170 qui suit la rivière Noire.

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Maintien de la qualité de l'eau acceptable, notamment pour la sécurité de ses usagers et la conservation des écosystèmes sains.*

### **Action 7 : Adopter des mesures d'entretien du réseau routier qui respectent davantage l'environnement.**

Particulièrement considérant les fortes pentes du réseau dans le secteur qui favorise un lessivage plus important des sédiments. L'épandage d'abrasifs est un apport en sédiments dans les cours avoisinants.

Exemples de mesures pouvant être mises en place :

- Réduire l'usage de sable et de sel ;
- Aménager des zones permettant la filtration naturelle des eaux de ruissellement ;
- Aménager des bermes dans les secteurs à forte pente pour réduire la vitesse de l'écoulement.

(OBV-CM, 2014)

#### ..... **EXEMPLE D'AILLEURS** .....

La municipalité de Vaudreuil-Dorion a inclus dans sa politique environnementale 2018-2022 des mesures pour évaluer les utilisations actuelles et de nouvelles solutions ou alternatives sans compromettre la sécurité des usagers, tout en ajoutant des quartiers blancs (Ville de Vaudreuil-Dorion, 2018).

*Gestion des rives et du risque d'inondations*

### **Action 8 : Interdire l'artificialisation des rives, et implanter des bandes riveraines qui vont au-delà des normes minimales imposées par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) du Gouvernement du Québec.**

Ces dernières sont souvent insuffisantes afin de filtrer tous les sédiments et contaminants de surface lors du ruissellement. Ensuite, inspecter la conformité du règlement et augmenter progressivement les pénalités.

#### ..... **EXEMPLE D'AILLEURS** .....

La Ville de Prévost a intégré dans son plan d'action 2019-2023 l'obligation de céder les zones riveraines et milieux humides des nouveaux développements au domaine public pour des fins de préservation (Ville de Prévost, 2019).

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Gestion des rives et du risque d'inondation*

### **Action 10 : En collaboration avec la MRC, mettre à jour les connaissances sur les zones inondables sur les rives du Saint-Laurent.**

Les zones de submersion, à la rencontre de l'embouchure des rivières qui se jettent dans le fleuve, sont des zones particulièrement vulnérables aux inondations et d'érosion. Un rehaussement du niveau du fleuve de 30 à 50 cm et un changement du comportement des glaces lors de la saison hivernale sont à prévoir dû à l'impact des changements climatiques (Verville, 2014).

L'une des zones vulnérables est l'embouchure de la rivière de Port-au-Persil, alors qu'une nouvelle structure vient d'être construite en 2024 afin d'améliorer la sécurité de ce secteur touristique. Il faut réfléchir à restaurer les berges en amont afin de prévenir les coups d'eau éventuels (OBV-CM, 2014).

#### **EXEMPLE D'AILLEURS**

L'une des actions entreprises par la municipalité de L'Islet pour estimer l'emplacement des zones inondables du fleuve est de réaliser un relevé de l'élévation de la côte (Municipalité de L'Islet, 2019).



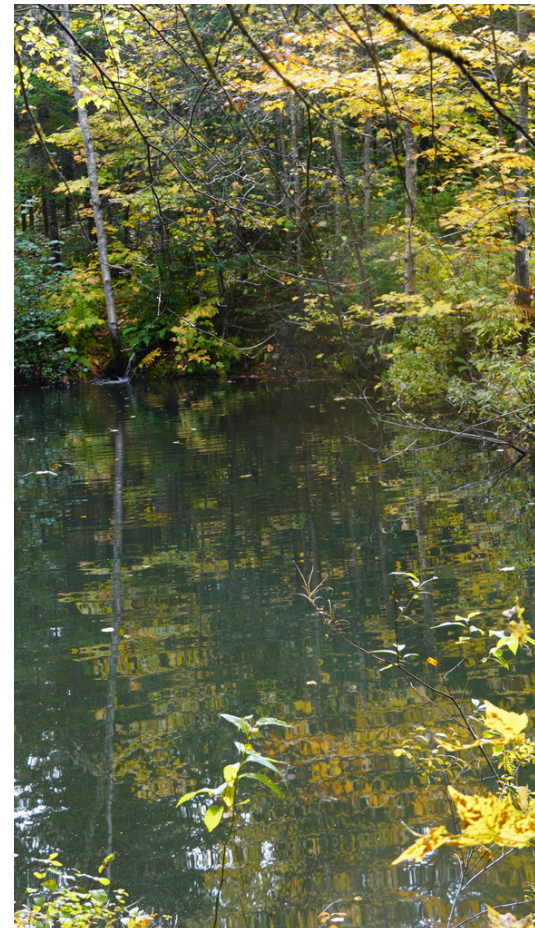
Photo : Municipalité de Saint-Siméon

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

### **Volet 2 : Protection des forêts et des milieux d'intérêts écologiques**

À la conférence de l'ONU sur la biodiversité de 2022 à Montréal, le Canada s'est engagé à protéger 30% des milieux naturels terrestres et aquatiques. Ayant dans leurs pouvoirs la possibilité d'agir pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs municipalités ont déjà emboîté le pas dans leurs planifications territoriales, en plus de se doter d'objectifs ambitieux. Plusieurs outils urbanistiques peuvent être mis en œuvre afin de préserver l'intégrité des écosystèmes et d'engager une vision globale de conservation pour un territoire donné. La municipalité de Saint-Siméon a la chance d'avoir un vaste territoire forestier et des écosystèmes déjà reconnus comme étant exceptionnels ou qui vont le devenir avec l'implantation du parc national dans un proche avenir. Il est alors important de poursuivre dans cette direction et de renforcer les mesures de protection environnementale pour garantir la pérennité de ses richesses naturelles



Photos : CRE Capitale-Nationale

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Conservation de milieux clé pour la biodiversité*

**Action 1 : Identifier et cartographier sur le territoire de la municipalité les milieux clé pour la biodiversité, en étroite collaboration avec les acteurs de la conservation et les expertises disponibles sur le territoire.**

La connaissance est nécessaire afin définir une ligne directrice en conservation cohérente et en respect avec les capacités de support des écosystèmes. Ensuite, il pourra en découler des stratégies de gestion et de mise en valeur qui seront adaptées à la réalité des milieux et des espèces qu'ils renferment et d'en faire la priorisation.

Les éléments clés d'un réseau écologique peuvent être les corridors naturels d'une largeur d'au moins 50 à 100m, les grands massifs forestiers (200 ha et plus), les bandes riveraines plus larges que les 10-15m réglementaires et les secteurs à haute importance pour la diversité (Corridor appalachien, 2021).

Une collaboration avec la Région de la Biosphère qui travaille actuellement sur l'élaboration du portrait et de stratégies de priorisation des actions de conservation sur leurs territoires. Certaines données peuvent être accessibles par le biais de leurs travaux et projets.



Photo : CRE Capitale-Nationale

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Conservation de milieux clé pour la biodiversité*

### EXEMPLE D'AILLEURS

La municipalité de Mont-Saint-Hilaire a procédé à la caractérisation des milieux humides sur les lots privés de son territoire. Près de 60 hectares de milieux humides et 150 hectares de milieux boisés dont la faune et la flore présentent un intérêt pour la biodiversité ont été délimités. Les propriétaires recevront des cahiers les informant de la richesse écologique de leurs lots et des recommandations pour la préserver (Ville de Mont-Saint-Hilaire, 2024).

#### **Action 2 : Interdire toute construction dans les milieux humides et les milieux ayant une valeur écologique importante.**

Les zones humides sont des milieux riches au plan biologique et constituent un patrimoine de grande valeur. Les milieux humides forestiers sont parmi les habitats les plus diversifiés et les plus productifs du Québec. Au Québec, on estime que plus de 50% des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables s'observent ou se concentrent dans les milieux humides.

Il est maintenant dans les pouvoirs des municipalités de porter atteinte au droit de propriété si l'acte vise la protection de ces milieux.



Photo : CRE Capitale-Nationale

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Conservation de milieux clé pour la biodiversité*

### **PROJET DE LOI 39**

L'adoption du projet de loi 39, en décembre 2023, est venue modifier la fiscalité municipale et a fourni d'autres dispositions législatives par le biais d'amendements favorables aux municipalités. En effet, l'ajout de l'article 245 (application immédiate) à la Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme permet "d'écarter l'application du concept d'expropriation déguisée lorsqu'un acte municipal valide a pour objet d'assurer la conservation des milieux hydriques ou humides ou de milieux naturels à valeur écologique importante" (CDQE, 2023).

### **RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES**

La réserve pour fins publiques est aussi un outil législatif qui permet aux autorités publiques de s'accorder un temps de planification pour une période maximale de 4 ans sur des projets d'acquisition d'immeubles (au sens juridique).

«Pendant qu'elle est en cours, la réserve a pour effet de prohiber toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, sauf les réparations» (article 69 de la Loi sur l'expropriation).

La mise en réserve permet d'accorder une période de transition avant d'aller de l'avant avec une expropriation. Lorsque la vision du développement est encore incertaine, cette mesure permet d'imposer un statu quo le temps de concrétiser une intention, un projet.

(Marchi, 2024)

### **ZONES DE CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

Les zones de contraintes particulières peuvent jouer un double rôle, soit d'assurer la sécurité publique et de protéger des zones ayant des caractéristiques naturelles particulières. Puisque les mesures législatives imposées viennent contraindre l'utilisation du sol, l'acquisition de propriétés s'en trouve facilitée, étant donné que le développement urbain y est peu propice (Corridors appalachiens, 2023).

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Lutte à l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes pour maintenir l'intégrité biologique des écosystèmes terrestres*

**Action 4 : Adopter une législation qui interdit sur le territoire la plantation de plantes exotiques envahissantes (PEE) qui sont notamment utilisées comme plantes ornementales (ex. renouée du Japon).**

Bien qu'elles ne soient pas nécessairement présentes sur le territoire et représentent un enjeu actuel pour l'intégrité de la biodiversité, la prévention est essentielle pour s'éviter des coûts faramineux pour la gestion des PEE. Il faut encadrer également la gestion et surtout la disposition des résidus verts pour éviter la propagation.

### EXEMPLE D'AILLEURS

La ville de Vaudreuil-Dorion a un règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes. Certaines espèces sont ciblées, interdisant la plantation, la possession et la culture de ces dernières. La municipalité s'accorde également des pouvoirs d'inspection et d'intervention auprès de la population (Ville de Vaudreuil-Dorion, 2017).



Photos : CRE Capitale-Nationale

Roseau commun



Renouée du Japon

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

### *Pérennisation de la connectivité écologique*

**Action 5 : Exiger une contribution pour fin de parc, de terrain de jeux et d'espaces naturels lors des demandes de permis de lotissement ou de construction tel que le permet le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH, 2019).**

La contribution en bref :

«Elle peut prendre la forme d'une cession d'une partie du site visé par la demande (ou d'un autre terrain appartenant au requérant), d'une contribution financière devant être versée dans un fonds spécial ou d'une combinaison des deux, au choix de la municipalité ou selon ce que prévoit le règlement . La contribution exigée ne peut dépasser 10% de la superficie ou de la valeur du site visé, sauf dans certaines circonstances. Les terrains ainsi acquis et les sommes versées doivent être utilisés pour établir, maintenir ou améliorer des parcs et des terrains de jeux ou pour préserver des espaces naturels » (extrait p.5, MAMH, 2019)

#### EXEMPLE D'AILLEURS

La municipalité de Mont-Saint-Hilaire a intégré la connectivité écologique dans son plan d'urbanisme durable (PUD). Elle s'est engagée à protéger 30% de son couvert forestier, en plus de délimiter des zones de conservation. Afin d'obtenir un réseau écologique sain, la restauration de ces dernières est planifiée au PUD (Corridors appalachiens, 2023).

La municipalité d'Austin, dans sa planification stratégique participative, a identifié des corridors fauniques entre ses massifs forestiers en les subdivisant en cinq zones qui combinent les usages humains et fauniques. Des normes particulières s'appliquent à chacune de ces zones en fonction de réduire au maximum les perturbations aux passages fauniques tout en prenant en considérant l'usage existant. Ces zones sont les suivantes :

- Aire agricole de connectivité faunique;
- Aire agroforestière de connectivité faunique;
- Aire récréotouristique de connectivité faunique;
- Aire résidentielle-villégiature de connectivité faunique;
- Aire rurale de connectivité faunique.

(Municipalité d'Austin, 2024)

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

### *Pérenisation de la connectivité écologique*

**Action 6 : Des initiatives de conservation volontaires existent et peuvent être mises de l'avant. Il pourrait être bénéfique de diffuser l'existence du programme afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de propriétaires.**

La conservation volontaire est souvent la première étape dans un processus de conservation plus élargie du territoire, afin de sensibiliser les propriétaires privés et servir d'assise pour des projets structurants.

«Le programme Entre la Terre et l'Eau s'adresse aux propriétaires privés qui possèdent des milieux humides sur leurs lots. Il vise à protéger les milieux humides forestiers de la région de la Capitale-Nationale par la sensibilisation et l'appel à l'engagement des propriétaires privés et le suivi d'ententes passées. Le CRE Capitale Nationale entend faire signer des ententes de conservation volontaire et informer les propriétaires sur la valeur écologique de leur milieu en réalisant une caractérisation écologique, qui sera vulgarisée dans un cahier du propriétaire. (CRE Capitale-Nationale).

Financement possible : Fondation de la Faune du Québec qui propose plusieurs programmes d'aide financière pour la protection des milieux naturels.

**Action 7 : Établir des partenariats avec des organismes de conservation et les citoyens afin de mettre en place des zones de conservation sur les propriétés privées.**

Des outils légaux avec des avantages fiscaux pour le propriétaire existent pour la mise en œuvre :

- Don ou vente de terrain, partiel ou complet : Le propriétaire donne ou vend sa propriété à un bénéficiaire, soit un organisme de conservation, une municipalité ou le gouvernement, dans le but qu'il en protège les caractéristiques écologiques à perpétuité.
- Servitude de conservation : Le propriétaire s'engage à ne pas effectuer d'activités pouvant porter atteinte aux caractéristiques naturelles de sa propriété afin d'assurer la pérennité des milieux naturels situés sur une propriété déjà protégée à proximité.
- Réserve naturelle en milieu privé : Il s'agit d'une entente entre le propriétaire et le MELCCFP dans laquelle le propriétaire s'engage à protéger ses milieux naturels. Le terrain ciblé par l'entente sera inscrit au Registre des aires protégées du Québec.

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Pérennisation de la connectivité écologique*

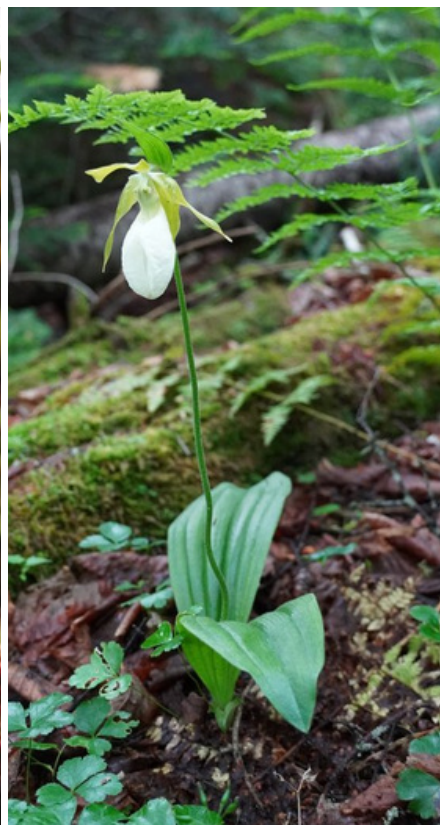
**Action 8 : Collaborer avec les municipalités avoisinantes pour développer un plan d'action complet afin d'assurer la connectivité écologique.**

Il est pertinent de penser au-delà des limites administratives. C'est en pensant régionalement et en misant sur la collaboration intermunicipale, que des mesures efficaces pourront être prises (Corridors appalachiens, 2021).

**Action 9 : Mettre en place un programme de contribution volontaire et un fonds dédié à l'acquisition de milieux naturels sur le territoire afin d'assurer une protection à long terme.**

### EXEMPLE D'AILLEURS

La municipalité de Drummondville a mis en place une initiative similaire dans son plan d'action 2024-2027 (Municipalité de Drummondville, 2024).



Photos : CRE Capitale-Nationale

# Orientation 1

---

## Protection des milieux naturels

### **Volet 3 : Protection des paysages**

Le paysage possède une valeur réelle, autant identitaire qu'économique. Surtout dans la perspective de développer une destination durable, le secteur du sport, du plein air, du loisir et du tourisme bénéficie directement d'un paysage de qualité, notamment par la bonification de la valeur foncière, l'effet d'attraction et l'augmentation de la rétention de la population (Mercier, Berthold et Brousseau, 2024b). Cependant, bien que plusieurs agents économiques bénéficient des externalités positives du paysage, ce dernier demeure un actif public. D'où la responsabilité des instances d'adopter un plan d'action pour la pérennisation des paysages (Mercier, Berthold et Brousseau, 2024b). Plusieurs menaces planent d'ailleurs sur ces derniers. Il y a entre autres la construction résidentielle et de villégiature qui, afin d'avoir une vue panoramique, crée des terrasses artificielles sur les flancs des escarpements et/ou met à nue des secteurs. Ensuite, la densification des habitations entre les routes et le fleuve vient réduire les percées visuelles sur le Saint-Laurent. La dernière menace évidente est le lotissement des terres agricoles pour la construction résidentielle (TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010).



Photo : Municipalité de Saint-Siméon

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Consolidation des belvédères existants et développement de projets structurants*

### **Action 1 : Faire le constat de l'état actuel des belvédères existants et évaluer leur potentiel.**

Les quais et les haltes routières sont des lieux de prédilection au sein de la municipalité pour l'observation du paysage. Ils offrent des points de vue exceptionnels, mais sont largement sous-exploités, alors que ces derniers sont des outils importants de promotion territoriale (Mercier, 2024). Ainsi pour les améliorer :

- Faire de ces belvédères des espaces accessibles, aménagés et donc la vocation récréative, patrimoniale et/ou environnementale est mise de l'avant ;
- Protéger la qualité de la vue paysagère en encadrant le développement environnant. (Mercier, Berthold et Brousseau, 2024a)

Certains lieux ont déjà été caractérisés par la Table de concertation des paysages de la Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est. Les paysages de haute qualité y sont désignés, de même que ceux de mauvaise qualité. Environ 60% des paysages le long de la 138 dans Charlevoix-Est sont d'ailleurs dans cette dernière catégorie. Ces paysages de moindre qualité comprennent généralement des zones de friches et de forêts en reprise qui effacent les traces de l'occupation agricole passée, la déstructuration du bâti, des zones de plantation de résineux qui briment la vue et des zones de fonctions multiples (TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010).

### **Action 2 : Plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées de villages.**

Avec notamment l'élaboration d'une charte graphique commune aux trois MRC et permettant l'expression des spécificités locales (Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré, 2006 ; TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010).

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Implantation de normes urbanistiques cohérentes au maintien de la qualité paysagère*

### **Action 3 : Adopter des mesures réglementaires pour le maintien de la qualité visuelle des montagnes environnantes sur le territoire de la municipalité.**

Le paysage montagnard est un élément de premier ordre dans la région, et toute infrastructure qui se construit sur les flancs et les sommets des montagnes peut briser aisément l'harmonie paysagère. Le constat est rapide dans un bassin visuel aussi grand. Ainsi des exemples de mesures qui peuvent être prises par le biais du plan d'urbanisme et de PIIA :

- Interdiction de construction au-delà d'une certaine altitude, dans les escarpements, au sommet des crêtes, non seulement afin de maintenir la qualité du paysage, mais pour éviter des problématiques d'érosion avec des falaises mortes, c'est-à-dire mises à nu et rendues dépourvues de végétation (Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale, 2021) ;
- Pour les projets de développement en cours, proscrire la coupe du couvert forestier et/ou obliger le maintien d'un certain pourcentage de ce dernier (TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010).

#### **EXEMPLE D'AILLEURS**

La Municipalité d'Austin oblige le maintien de l'état naturel à 100% au-delà de 350 m d'altitude (Municipalité d'Austin, 2022a).



Photo : Municipalité de Saint-Siméon

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

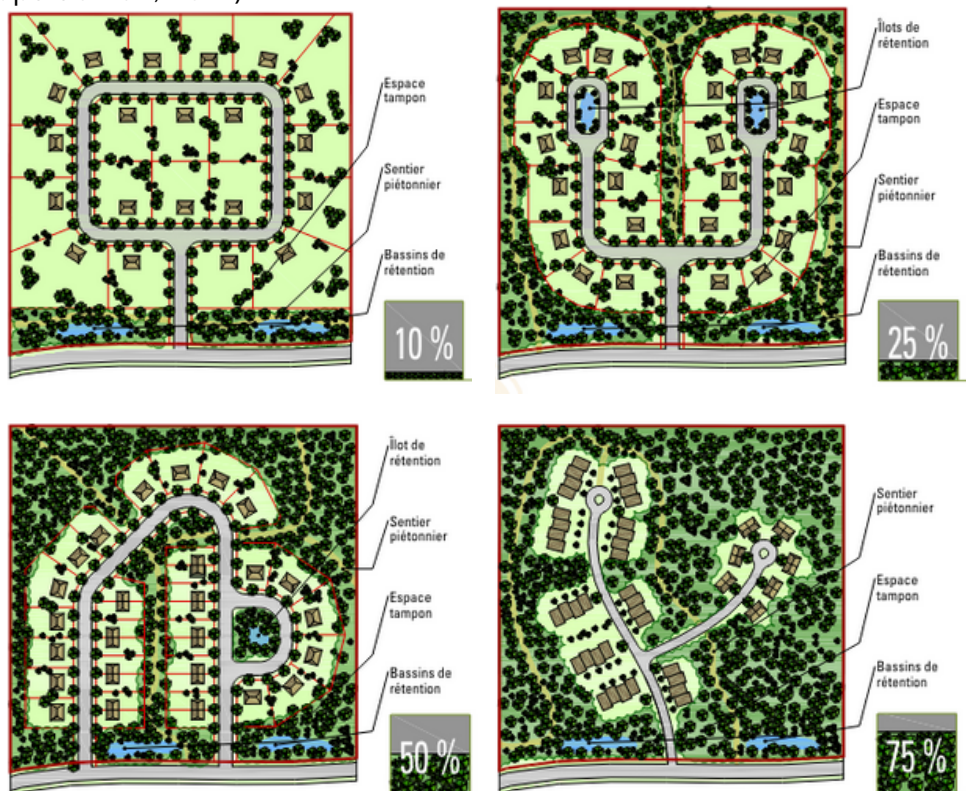
Implantation de normes urbanistiques cohérentes au maintien de la qualité paysagère

### Action 4 : Prévoir un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les zones sujettes à des développements futurs qui se localisent des écosystèmes de qualité.

Ce plan vise à favoriser un aménagement intelligent par l'entreprise de critères. Par exemple :

- Le maintien d'un certain pourcentage de surface de terrain qui demeure à l'état naturel ;
- Exiger un lotissement en grappe, afin de préserver une plus grande portion du terrain à l'état naturel, tout en préservant l'intimité des résidents.
- Exiger un lotissement adapté, afin de faire chevaucher les zones de perturbations humaines et en réduire l'étendue.

(Corridor appalachien, 2021)



Quatre exemples de lotissement avec leurs pourcentages respectifs de préservation de la canopée. Celui avec un maintien de 75% correspond au lotissement en grappe suggéré.

Source : CMQ, 2013

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Implantation de normes urbanistiques cohérentes au maintien de la qualité paysagère*

### EXEMPLE D'AILLEURS

La ville d'Austin a adopté un PAE pour 19 zones de son territoire comprenant des contraintes naturelles ou présentant un intérêt écologique (milieux humides, milieux hydriques, bandes riveraines, zones inondables, pentes abruptes, aires boisées, etc.). Parmi les critères énoncés, l'état naturel des terrains doit être maintenu à la hauteur de 60% (Municipalité d'Austin, 2022a). La municipalité a également produit une infographie afin de répondre aux interrogations face à l'application du plan d'aménagement d'ensemble (Municipalité d'Austin, 2022b).

### **Action 5 : Adopter des mesures réglementaires pour le maintien de la qualité visuelle du paysage rural sur le territoire de la municipalité.**

La diminution de l'activité agricole, et les villégiateurs qui s'implantent dans les rangs agricoles sont des pressions réelles sur le paysage rural. Tout comme énoncé précédemment, les outils urbanistiques, tels qu'un PIIA ou un PAE qui s'appliqueraient à des zones bien précises, peuvent permettre d'encadrer ces milieux :

- Imposer que tout nouveau développement et modification sur un bâtiment existant doivent respecter la trame ancienne (TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010) ;
- Travailler de concert avec la MRC afin de développer un programme de rénovation et de mise en valeur du patrimoine agricole et procéder à la mise à jour de l'inventaire des bâtiments patrimoniaux ;

Financement possible : Le Programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications.

### EXEMPLE D'AILLEURS

La MRC Côte-de-Beaupré s'est munie d'un programme régional d'aide financière à la restauration patrimoniale pour les bâtiments de valeur patrimoniale forte, supérieure et exceptionnelle, en plus d'avoir un inventaire précis de ces bâtiments (MRC Côte-de-Beaupré, 2020).

La MRC de Charlevoix a réalisé un guide des bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments agricoles de Charlevoix

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Implantation de normes urbanistiques cohérentes au maintien de la qualité paysagère*

- Dans les milieux agricoles ouverts, limiter le lotissement des lots pour la villégiature afin de maintenir les ouvertures visuelles (TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010) ;
- Adopter un plan de gestion des friches pour le maintien des percées visuelles (TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010).

### **Action 6 : Préserver les ouvertures sur le fleuve Saint-Laurent.**

Le littoral et la vue sur les caps sont des atouts majeurs de la municipalité, et il y a nécessité de maintenir les percées visuelles sur ces derniers. Les mesures peuvent être intégrées à différents outils urbanistiques (PU, PAE ou PIIA) pour le maintien du paysage maritime :

- Limiter l'occupation continue le long du littoral entre la route 138 et le fleuve ;
- Limiter les constructions en hauteur ;
- Implanter les poteaux et fils du réseau de distribution sur le côté opposé du fleuve, lors de réfections ou lors de l'implantation de nouveaux.
- Limiter l'affichage et le proscrire entre les routes littorales et le fleuve ;
- Éviter les plantations de résineux à croissance rapide entre les routes littorales et le fleuve et/ou à proximité des percées visuelles existantes ;
- Identifier les propriétaires dont l'implantation limite les vues sur le fleuve en développant des servitudes de vue avec eux.
- Adopter un plan de gestion pour la coupe et l'élagage des arbres autour des percées visuelles. Un simple débroussaillage, l'élagage de certains arbres ou l'abattage d'un arbre mort peuvent être amplement suffisants avant de maintenir l'ouverture d'un point de vue.

(TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2010 ; TCP Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2013)

### **EXEMPLE D'AILLEURS**

L'Entente sur les paysages de la Capitale Nationale rassemble des stratégies de maintien des percées visuelles dans un rapport produit en 2021, en présentant des exemples concrets au sein de certaines municipalités, en plus d'énoncer les bonnes pratiques en matière d'élagage d'éclaircissement léger, moyen et la taille de réduction (Entente sur les paysages de la Capitale Nationale, 2021).

# Orientation 1

## Protection des milieux naturels

*Implantation de normes urbanistiques cohérentes au maintien de la qualité paysagère*

**Action 7 : Obliger les exploitants de carrières, gravières et sablières à atténuer l'impact visuel de leurs activités.**

Il faut alors éviter les ouvertures dans les corridors touristiques et mettre en place des écrans de végétaux (Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale, 2021).

*Élaboration de communications pour sensibiliser à la notion de paysage*

**Action 8 : Articuler un plan de communication adéquat pour informer et sensibiliser à la protection des paysages au sein de la municipalité de Saint-Siméon.**

La diffusion de l'information peut notamment passer par les belvédères :

- Avoir un répertoire de ces derniers avec leurs localisations, les accès et leurs descriptions ;
- Programmer des activités pour animer et attirer le public aux belvédères ;
- Inviter la population à s'exprimer sur la création de nouveaux points d'observation ;
- Avoir des panneaux informatifs sur l'importance écologique ou patrimoniale du paysage que les observateurs peuvent contempler depuis un belvédère.

(Mercier, Berthold et Brousseau, 2024a)

Il est crucial également que le plan de communication inclut les agents économiques (les acteurs touristiques notamment) qui bénéficient du paysage, mais qui n'ont pas nécessairement conscience de l'importance de ce dernier pour leurs activités (Mercier, Berthold et Brousseau, 2024a)



Photo : Municipalité de Saint-Siméon

# Orientation 2

## Mobilité durable

### Volet 1 : Sécurité routière

Le sentiment de sécurité aux abords de la route 138 a été un enjeu soulevé lors du sondage et des ateliers de concertation. Pour privilégier la mobilité active, il est essentiel de sécuriser les piétons et les cyclistes par un environnement adéquat pour assurer leurs déplacements et la cohabitation, non seulement entre les différents modes de transport, mais particulièrement avec les poids lourds qui circulent au cœur du village. La vitesse, principale cause de collisions entraînant des blessures graves, est particulièrement préoccupante compte tenu de la vulnérabilité des piétons âgés. Bien que ces derniers ne représentent que 18% de la population québécoise, ils constituent près de la moitié des décès annuels liés aux collisions entre véhicules et piétons (Piétons Québec, 2021b). Considérant la population vieillissante de la municipalité, cet enjeu mérite que l'on se penche dessus.

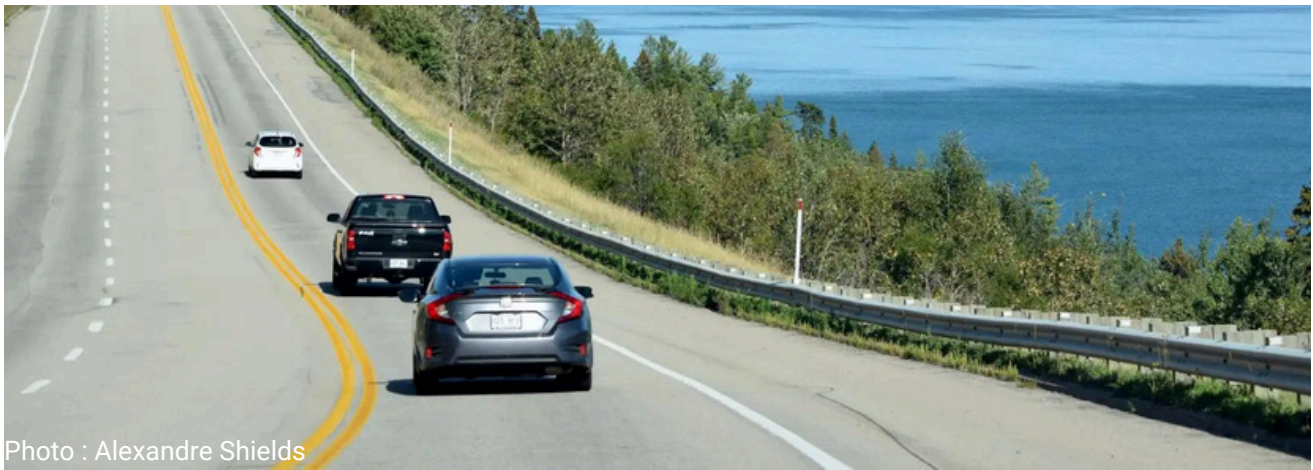


Photo : Alexandre Shields



# Orientation 2

## Mobilité durable

*Gestion du trafic urbain et de l'aménagement routier*

### **Action 1 : Diminuer l'emprise visuelle de la route afin de réduire les excès de vitesse sur la route 138.**

L'environnement a une grosse incidence sur l'adaptation de la vitesse des conducteurs. L'occupation du sol influence le comportement des conducteurs. Une vue dégagée incite à rouler à une plus grande vitesse. Il faut alors coupler la signalisation avec d'autres mesures. Des stratégies d'apaisement de la circulation peuvent être mises en place :

- Réduction de la taille des voies par l'implantation de trottoirs plus larges avec de la végétation et du mobilier urbain, de bandes cyclables, de terre-plein ;
- Déviation horizontale par l'ajout de bandes rugueuses le long des accotements, de dépôts de chaussée et de chicanes ;
- Déviation verticale par l'ajout de dos d'âne allongé (attention cependant à éviter leur implantation en zone de forte pente, les courbes et dans les corridors de camionnage)

(Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré, 2006 ; Boucher et Fontaine, 2011).

Avant d'implanter des mécanismes de ralentissement permanents, il est possible de tester des aménagements par l'usage de dispositifs amovibles (bollards, blocs de béton et bas de plantation). (Nature Québec, 2024)



Photo : Piétons Québec

# Orientation 2

## Mobilité durable

*Gestion du trafic urbain et de l'aménagement routier*

### **Action 2 : Adopter un plan de réfection des routes et l'appliquer systématiquement.**

Il est stratégique de repenser l'aménagement routier lorsque des travaux sont prévus, plutôt que de refaire à l'identique.

#### **EXEMPLE D'AILLEURS**

La municipalité de L'Islet s'est dotée d'une Politique de construction et de réfection des rues qui vise la réduction des superficies avec notamment un guide pour les largeurs maximales de rues et les indications pour l'artificialisation et l'imperméabilisation des surfaces (Municipalité de L'Islet, 2019)

### **Action 3 : Prévoir certains enjeux de congestion qui pourraient survenir avec l'implantation du futur parc national localisé dans le secteur de Baie-des-Rochers.**

Certaines intersections peuvent présenter des enjeux à cause de la visibilité, le dénivelé ainsi que le nombre de voies disponibles. Certains points névralgiques ont été soulevés par les participants de l'atelier sur la mobilité durable.

Ces zones sont notamment :

- L'intersection en Y entre le rue Saint-Laurent (section de la route 138) et le chemin de Port-au-Persil qui présenterait des enjeux de visibilité.
- L'intersection entre la rue Principale (section de la route 138), la rue des Tours et le chemin de la Chapelle. Il est anticipé que des enjeux de congestion pourraient survenir lorsque le projet de parc national sera réalisé dans le secteur. Il n'y a qu'une seule voie, la circulation est rapide et la visibilité n'est pas optimale pour les virages ;
- La zone de 90km/h sur le route 138 pourrait débiter au-delà du Chemin de L'Érablière, et ainsi réduire la vitesse en entrée d'agglomération ;
- L'entrée de certains attrails qui s'effectuent dans des courbes et dont il y a peu de visibilité. (ex. l'intersection entre le rue de Port-aux-Quilles et le chemin des Lacs)

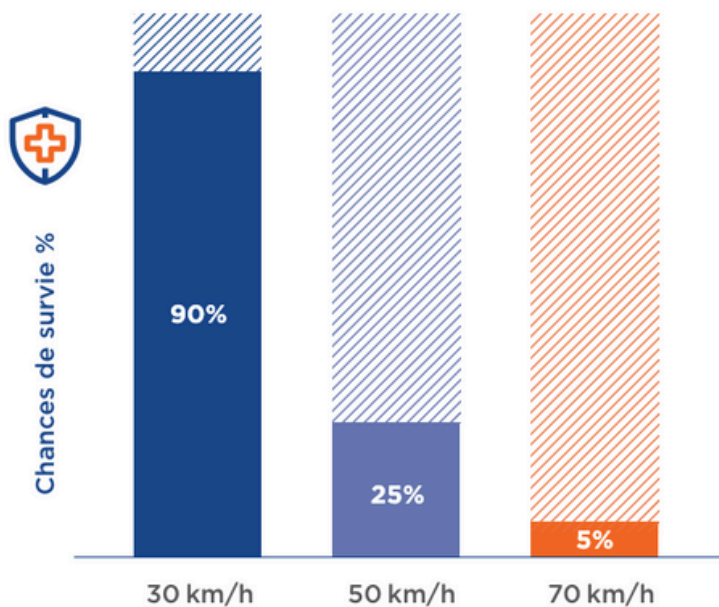
# Orientation 2

## Mobilité durable

Promotion de la bonne conduite et sensibilisation des usagers de la route

**Action 4 : Mettre sur pied une campagne de sensibilisation à l'intention des automobilistes quant à l'importance de respecter les limites de vitesse.**

### Probabilité de survie des piétons selon la vitesse du véhicule lors de l'impact



Il est essentiel de faire prendre conscience aux conducteurs le pourquoi de l'établissement de la vitesse. Les chances de survie des piétons diminuent drastiquement avec l'augmentation de la vitesse du véhicule à l'impact. La taille et la masse du véhicule ajoutent à la gravité des blessures subies. Considérant la présence de poids lourds, et l'omniprésence des véhicules utilitaires, il est d'autant plus crucial que ces derniers soient vigilants sur les routes (visibilité moindre et impact plus grand) (Piétons Québec, 2021).

Vitesse du véhicule à l'impact



Source : Piétons Québec

# Orientation 2

## Mobilité durable

### **Volet 2 : Mobilité alternative**

Les modes de déplacement actifs et en commun présentent des bénéfices individuels et collectifs. Bien que dans les petites collectivités, l'utilisation de l'auto-solo soit un réflexe et qu'il y ait peu d'enjeux à son utilisation (ex. la congestion en milieu urbain), la mobilité durable demeure une stratégie de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de GES. Plusieurs autres avantages sont à mettre de l'avant. La mobilité active est l'une des pistes pour la revitalisation d'un cœur vilageois notamment. En effet, par son l'accessibilité et le sentiment de sécurité qui émergent par l'entremise d'aménagements bien conçus sont des facteurs attractifs. En favorisant les déplacements actifs, ces aménagements apportent des bienfaits sur la santé et brise l'isolement (INSPQ, 2020).



Photo : Piétons Québec

# Orientation 2

## Mobilité durable

### *Aménagement inclusif pour la mobilité active*

#### **Action 1 : Aménager la traversée d'agglomération pour la mobilité active.**

Actuellement, la traversée d'agglomération de la municipalité présente des lacunes et quelques stratégies concrètes pourraient améliorer la situation :

- trottoirs larges et libres d'obstacles
- réseau planifié et continu (discontinuité des trottoirs entre la halte des bouleaux et le cœur du village)
- sécurité accrue aux intersections (visibilité, signalisation préférentielle pour les piétons et cyclistes, descentes de trottoirs accommodantes et visibles, temps de traversée suffisants, signaux sonores si pertinents)
- végétation pour ombre, esthétique, brise-vent... (plan d'entretien pour le maintien)
- présence régulière de mobilier urbain (bancs, poubelles, éclairage, etc.)
- entretien régulier (fissures, nids-de-poule, déchets encombrants, neige, glace)

(Nature Québec, 2024 ; Piétons Québec, 2021)

Financement possible : Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du Ministère des Transports et de la mobilité durable

Le Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré avait réalisé l'exercice de réimaginer un segment de la route 138 à la hauteur de la halte routière des Bouleaux.



Source : Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré

# Orientation 2

## Mobilité durable

*Aménagement inclusif pour la mobilité active*

**Action 2 : Assurer l'accessibilité universelle au sein de la municipalité et intégrer ce concept à la planification et la conception des espaces publics.**

L'environnement bâti et l'aménagement doivent prendre en compte les besoins des groupes plus vulnérables de la communauté pour une utilisation équitable du territoire. L'accessibilité peut être intégrée aux pratiques d'aménagement, notamment au plan d'urbanisme, à la planification des loisirs par un accès facilité aux infrastructures communautaires et dans la prévision des activités (INSPQ, 2021).

Financement possible : Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), par le ministère de la Santé et des Services sociaux

### EXEMPLE D'AILLEURS

La Ville de Québec a réalisé un guide pratique d'accessibilité universelle contenant 17 fiches pour l'aménagement des lieux publics et des bâtiments.

La Ville de Victoriaville a réalisé l'arrimage de ses politiques afin d'y inclure l'accessibilité universelle. Des marches exploratoires ont été organisées pour améliorer leur compréhension des enjeux vécus, et adopter des mesures adaptées aux besoins réels des populations vulnérables. Les environs d'une résidence pour aînés ont été le point de départ des interventions (Vivre en ville, 2018).



# Orientation 2

---

## Mobilité durable

*Mise à l'essai d'alternatives à la voiture solo*

### **Action 3 : Explorer l'opportunité de développement une offre de location de vélo à assistance électrique.**

Étant donné les longues distances à parcourir entre les attraits de la municipalité et le fort dénivelé par endroits, cette option pourrait être intéressant pour une certaine clientèle qui souhaiterait explorer Saint-Siméon autrement que par automobile. Des points de chute identifiés en concertation pourraient être :

- Le camping municipal ;
- Le centre d'information touristique ;
- L'hôtel de ville.

### **Action 4 : Évaluer si la mise en place de mesures afin de favoriser l'autopartage et le covoiturage pourrait répondre à un besoin au sein de la communauté, et si une collaboration régionale pourrait soutenir ce genre d'offre à travers la région de Charlevoix.**

Dans le transport collectif, ces deux options sont généralement les chaînons manquants de la mobilité durable, et il peut être de déployer un service d'autobus régulier vu la faible densité.

#### **EXEMPLE D'AILLEURS**

La région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a mis sur pied la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) qui en plus de comprendre es service de transport collectif, propose un système d'autopartage (RÉGÎM, 2024).

# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

### Volet 1 : Sensibilisation et communication

Une communication efficace est un atout majeur pour une destination et sa promotion. Cette dernière doit être réfléchie pour chacune des parties prenantes de l'industrie touristique. Depuis le point de vue du visiteur, lorsque ce dernier est bien informé des atouts et des services disponibles, il pourra optimiser son séjour et son expérience. Sensibiliser est tout autant crucial afin d'inculper aux usagers du territoire les bonnes pratiques respectueuses du milieu d'accueil. Ouvrir le dialogue entre les acteurs territoriaux et touristiques est tout aussi gagnant pour non seulement connaître les besoins et les enjeux de chacun, mais également pour développer des synergies entre les services et produits offerts et développer une destination harmonieuse et inclusive.



Photos : Municipalité de Saint-Siméon



# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Promouvoir une culture du plein-air durable et respectueuse de la nature*

**Action 1 : Faire la promotion des principes Sans trace autant pour les gestionnaires touristiques que les visiteurs et la population locale, par le biais des programmes de l'organisme Leave No Trace offerts par De ville en forêt, fournisseur du programme au Québec.**

Les services de formations, de conseils et d'accompagnement sont offerts autant auprès des organismes, de l'industrie touristique qu'aux instances de gestion territoriale et les municipalités. Le cadre de référence repose sur sept principes afin d'atténuer les impacts cumulatifs des activités humaines en nature :

- Se préparer et prévoir ;
- Utiliser les surfaces durables ;
- Gérer adéquatement les déchets ;
- Laisser intact ce que l'on trouve ;
- Minimiser l'impact des feux ;
- Respecter la vie sauvage ;
- Respecter les autres.



Les différents programmes se déclinent selon le type d'activités pratiquées : événement, tourisme, sports, loisirs et plein air. Ainsi certaines versions se penchent par exemple sur les activités en rivière, en vélo de montagne ou à la chasse (De ville en forêt, 2024).



**Action 2 : Concevoir un plan de communication qui vise la sensibilisation aux bonnes pratiques en nature.**

Ce programme peut inclure des affiches sur des lieux stratégiques, la collaboration avec les acteurs locaux du plein air pour la diffusion ou l'utilisation des médias et réseaux sociaux.

### EXEMPLE D'AILLEURS

Une campagne La Nature te juge réalisée pour le Réseau Plein air Québec utilise l'humour pour promouvoir une étiquette du plein air (Réseau plein air Québec, 2024).

Source : Réseau plein air Québec

# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Promouvoir une culture du plein-air durable et respectueuse de la nature*

**Action 3 : Organiser, en collaboration avec les acteurs touristiques et de conservation, des activités de sensibilisation et de découverte, notamment pour les familles, dédiées à la nature et/ou la pratique responsable et sécuritaire d'activités de plein air.**

### EXEMPLE D'AILLEURS

La Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, en collaboration avec l'organisme Agiro, présente la Fête de l'environnement. Un événement familial dédié à la préservation de la nature et des cours d'eau (Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, 2024).

La Ville de Prévost s'est munie comme objectifs dans son plan d'action 2019-2023 de "susciter l'appropriation des accès municipaux à la rivière du Nord en développant des activités de découverte du milieu aquatique et nautique" et "organiser des activités de plein air et d'interprétation visant différents publics (familles, enfants, adolescents, aînés, professionnels, etc.)", afin de mettre en valeur les milieux naturels de son territoire (Ville de Prévost, 2019).



Photo : Municipalité de Saint-Siméon

# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Mise en place de mesures d'encadrement des activités*

**Action 4 : Soutenir, en collaboration avec les acteurs exploitant la pêche, un système de surveillance des réserves de pêche par l'évaluation de la taille des populations et le respect des quotas.**

Préserver l'intégrité des populations est essentiel pour pérenniser l'activité. Ainsi des mesures pourront être appliquées selon la situation respective des lacs, telle que :

- la remise à l'eau obligatoire des poissons d'une certaine taille ou espèce ;
- le maintien d'un livret de pêche ;
- la diminution des quotas annuels ;
- la fermeture de la pêche dans certains secteurs (OBV-CM, 2014).

**Action 5 : Mettre en place une signalisation distinctive pour faire la promotion des attraits et des entreprises présentes sur le territoire de la municipalité.**

Certains attraits récréotouristiques sont méconnus par manque de visibilité pour les visiteurs de passage. C'est notamment le cas du Parc de la Quatrième Chute, qui semble bien connu des locaux, mais peu des excursionnistes.

**Action 6 : Se munir d'un système de communications d'urgence en situations climatiques extrêmes.**

Certains milieux tels que les pourvoiries et les Zecs peuvent se retrouver particulièrement isolés et vulnérables lors d'événements extrêmes, alors il faut s'assurer de maintenir une chaîne de communication efficace pour acheminer les alertes (Ouranos, 2010).

**Action 7 : Mettre à jour les plans d'urgence qui seront clairement communiqués avec les acteurs du territoire, et qui comprennent des mesures d'urgence spécialement pour les phénomènes climatiques extrêmes, dont les inondations et les feux de forêt (Ouranos, 2010).**

Afin de minimiser les risques, les interventions se doivent d'être adéquatement planifiées avec des procédures connues des intervenants. Ceux qui réalisent les procédures se doivent d'être adéquatement formés, et d'avoir le matériel approprié.

### EXEMPLE D'AILLEURS

Le service d'incendie de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury organise annuellement une simulation de sauvetage technique au sein du Parc national de la Jacques-Cartier. Ainsi, l'équipe de sauvetage et les gardes parcs mettent en pratique et valident les procédures établies.

# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Mise en relation entre les acteurs touristiques*

**Action 8 : Soutenir la mise en relation des entreprises touristiques par le biais d'activités de réseautage et de partage dans l'objectif d'identifier les synergies possibles entre elles.**

Plutôt que de miser sur la concurrence entre les acteurs du milieu, privilégier une approche qui vise la coopération. Ainsi, des idées de forfaitisation pourraient ressurgir de cette collaboration entre les acteurs.

**Action 9 : Mettre de l'avant le projet pilote du Comité sectoriel de main-d'œuvre en tourisme, en partenariat avec Tourisme Charlevoix, qui propose un modèle d'emplois jumelés entre les entreprises avec des activités saisonnières (CQRHT, 2024).**

**Action 10 : Encourager les acteurs touristiques et territoriaux à développer une communauté de pratique afin de s'engager dans la voie de l'adaptation aux changements climatiques.**

L'industrie du plein air est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques, et ses conséquences se font déjà ressentir. L'amplification des phénomènes extrêmes et leur imprévisibilité apportent une pression importante sur les gestionnaires touristiques. Il faut miser sur la diffusion et l'intégration des connaissances dans la gouvernance et favoriser l'accompagnement entre les parties prenantes pour la mise en oeuvre de mesures d'adaptation.



# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

### Volet 2 : Dynamisation et complémentarité

L'industrie touristique est particulièrement affecté par La municipalité de Saint-Siméon se positionne comme un village nature. Ses attraits naturels sont indéniables, et le plein air est mis de l'avant. Pour maintenir l'attractivité, la dynamisation implique d'insuffler un souffle nouveau dans les lieux clés de la municipalité, dont certains ne seraient pas exploités à leur plein potentiel. Parallèlement, la complémentarité assure une diversification des expériences offertes et assure de répondre aux attentes variées des visiteurs. Saint-Siméon se distingue comme destination plein air par le biais des plus gros acteurs touristiques du secteur, cependant certains attraits et événements demeurent plus méconnus. Le tourisme culturel gagnerait à être promu davantage. Selon Événements Attractions Québec sur les intentions de visites, 81% des répondants participent ou visitent chaque année un ou plusieurs événements ou attractions en lien avec la culture (Touriscope, 2023). Cette structuration de l'offre s'inscrit aussi dans la perspective de rendre le milieu de vie plus attractive pour sa communauté également. La population locale devrait être les premiers à bénéficier de leur territoire.



Photos : Municipalité de Saint-Siméon



# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Mise en valeur des principaux attraits de la municipalité*

### **Action 1 : Structurer l'offre à la plage dans le cœur villageois de Saint-Siméon.**

Plusieurs idées ont été soumises lors de la concertation avec la communauté locale dont :

- Des pédiluves ;
- La location de parasols, chaises de plage, et articles pour les enfants ;
- La location d'équipements sportifs ;
- Des structures favorisant l'intimité entre la plage et le camping municipal.

### **Action 2 : Adopter des mesures de protection afin de maintenir l'intégrité écologique du lac Noire et en restreindre les usages incompatibles, l'utilisation d'embarcations nautiques motorisées notamment, avec une volonté de conservation du milieu.**

En tant qu'ancien site d'approvisionnement en eau potable de la municipalité, le pourtour du lac Noire a été jusqu'à maintenant préservé du développement. La prise actuelle de l'eau souterraine est d'ailleurs toujours située à proximité.

### **Action 3 : Dynamiser l'offre culturelle aux quais, qui sont des cadres exceptionnels et uniques, par le biais de microévénements.**

Le concept de micro-expériences touristiques se veut une tendance plus conviviale et intime. Popularisé au courant des dernières années suite à la situation pandémique et s'inscrivant dans une volonté de consommation locale, ce concept mise sur la personnalisation de l'expérience (Touriscope, 2023). Des exemples de mise en œuvre :

- Les microperformances : initiatives culturelles dont seulement un nombre restreint de spectateurs peuvent assister et misant sur le lien entre les artistes et le public. Le festival St-Sim en chansons en est un bon exemple à perpétuer au sein de la municipalité. Les quais pourraient accueillir davantage de performances culturelles de façon plus ponctuelle.
- Les micromusées : ludiques et facilement modulables, ils favorisent l'accès à la culture. Le quai de St-Siméon, avec son infrastructure existante, pourrait facilement accueillir un micromusée. Les haltes routières seraient également des lieux propices pour l'implantation de ce genre d'offres.

# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Mise en valeur des principaux attraits de la municipalité*

### **Action 4 : Poursuivre la consolidation du quai de Port-au-Persil.**

Notamment par :

- La limitation des véhicules y ayant accès (ex. une arche limitant la hauteur) ;
- Prévoir des stationnements sur rue pour éviter que la rue McLaren et le quai ne soient embouteillés ;
- Avoir un accès public et formel à la plage ;
- À moyen ou long terme, explorer la possibilité que la chapelle puisse devenir un site public pour l'interprétation historique et en aménager un accès sécurisé.

(Patri-Arch, 2015)

*Diversification de l'offre actuelle*

### **Action 5 : Développer une offre en activités et loisirs unique et ludique qui s'adresse particulièrement aux familles.**

La ludification est un bon moyen de faire déplacer les flux touristiques à travers le territoire (ex. rallye), et l'une des tendances touristiques est la recherche d'expériences plutôt que la consommation de biens (Touriscope, 2023). Certaines idées émises par les citoyens ayant participé à la concertation :

- Reconduire la glissade à la traverse ;
- Développer un rallye de découverte ;
- Mettre sur pied d'un cinéparc temporaire aux quais ;
- École de voile sur le lac Noire ;
- Ajout de jeux et modules aux haltes routières pour en faire des lieux attrayants pour les enfants ;



Photos : Municipalité de Saint-Siméon

# Orientation 3

## Structuration de l'offre récréotouristique

*Diversification de l'offre actuelle*

**Action 6 : Collaborer avec les municipalités avoisinantes pour mettre en place des événements intermunicipaux : festivités ambulantes, marchés publics, tournées d'artisans, tournois sportifs, etc.**

Dans la même lignée que les microévénements mentionnés précédemment, les microfestivals, organisés selon un champ d'intérêt spécifique avec une programmation très ciblée, pourraient attirer un public qui retrouve difficilement ce genre d'expérience dans des événements de plus grande ampleur. Ce genre d'événements bénéficie d'une ambiance intime, exclusive et unique (Touriscope, 2023).

### EXEMPLE D'AILLEURS

Le Microfestival de Marionnettes inachevées, par Les Sages Fous, dont la prochaine édition se tiendra en octobre 2024. Les artistes sont invités à venir pour une semaine de résidence pour ensuite présenter un spectacle au public sur deux jours.

Le Microfestival nomade Chez Fabien, par le Vieux Théâtre de Saint-Fabien, qui sur trois fins de semaine en juillet 2023, s'est produit dans plusieurs lieux en milieux ruraux dans la MRC de Rimouski-Neigette.



Photo : Municipalité de Saint-Siméon



Photo : Karine Dufour-Cauchon

## Bibliographie

BOUCHER, Isabelle et Nicolas FONTAINE (2011). L'aménagement et l'écomobilité. 232 pages. URL : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/developpement\\_durable/amenagement\\_ecomobilite.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/developpement_durable/amenagement_ecomobilite.pdf)

Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)(2023). Encadrement de l'expropriation déguisée au Québec, où en sommes-nous?. <https://www.cqde.org/fr/nos-actions-nouvelle/loi-sur-lexpropriation/encadrement-expropriation-deguisee-au-quebec-ou-en-sommes-nous/>

Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré (2006). Guide d'interventions - Les entrées d'agglomération, le cas de Saint-Siméon. 2 pages. URL : <https://www.notrepanorama.com/uploads/fiche-St-Simeon.pdf>

Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)(2024). Jumeler les emplois pour partager sa main-d'œuvre : une solution gagnante !. URL : <https://cqrht.qc.ca/initiatives/emplois-jumeles/>

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)(2013). Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. 188 pages. URL : <https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/pm-pmad-en-vigueur.pdf>

Corridor appalachien (2021). Cohabiter avec la nature - Guide pour les urbanistes, aménagistes et communautés locales des Appalaches du sud du Québec. 8 pages. URL : [https://www.corridorappalachien.ca/wp-content/uploads/2016/09/Cohabiter\\_avec\\_la\\_nature\\_WEB.pdf](https://www.corridorappalachien.ca/wp-content/uploads/2016/09/Cohabiter_avec_la_nature_WEB.pdf)

Corridor appalachien (2023) Vous êtes une municipalité. URL : <https://connectiviteecologique.com/municipalite>

De ville en forêt (2024). Les sept principes Sans trace. URL : <https://www.devilleenforet.com/les-sept-principes-sans-trace/>

Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale (2021). Stratégies de maintien des percées visuelles. 67 pages. URL : <https://www.notrepanorama.com/uploads/strategies-maintien-percees-visuelles.pdf>

Gouvernement du Québec (2024a). Station de nettoyage des embarcations. Forêt ouverte - Carte interactive [HTML] URL : [https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=\\_default&zoom=6&center=-73,50.5&invisiblelayers=\\*&visiblelayers=1762a8c69219b0459c47258dd18f98b1,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FForetOuvertePub%2Fows%3F&wmsLayers=\(stations\\_lavages\\_qc:igoz15.2\)](https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_default&zoom=6&center=-73,50.5&invisiblelayers=*&visiblelayers=1762a8c69219b0459c47258dd18f98b1,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8&wmsUrl=https:%2F%2Fservicesvecto3.mern.gouv.qc.ca%2Fgeoserver%2FForetOuvertePub%2Fows%3F&wmsLayers=(stations_lavages_qc:igoz15.2))

## Bibliographie

Gouvernement du Québec (2024b). Zones de pêches - Zone 27. URL : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/zones-periodes/zones-de-peche/zone-27>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)(2020). *Revitaliser les coeurs des villes et des villages*. OPUS no4. 12 pages. URL : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2704\\_revitaliser\\_villes\\_villages.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2704_revitaliser_villes_villages.pdf)

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)(2021). *Accessibilité universelle : la conception d'environnements pour tous*. OPUS no6. 14 pages. URL : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2775-accessibilite-universelle-conception-environnements.pdf>

MARCHI, Pascal (2024). L'avis de réserve pour fins publiques : un outil pour se donner le temps [de] planifier. Litige municipal au Québec. URL : <https://litigemunicipal.com/2024/04/02/lavis-de-reserve-pour-fins-publiques-un-outil-pour-se-donner-le-temps-planifier/#:~:text=La%20r%C3%A9serve%20pour%20fins%20publiques,-En%20premi%C3%A8re%20partie&text=%5B44%5D%20Au%20lieu%20d',d'imposition%20de%20r%C3%A9serve%20%C2%BB>.

MERCIER, Guy, BERTHOLD, Étienne et Yves BROUSSEAU (2024a). *Motifs et moyens de préserver la valeur économique des actifs paysagers*. Université Laval. Extrait rapport final, pages 118 à 124.

MERCIER, Guy, BERTHOLD, Étienne et Yves BROUSSEAU (2024b). *Motifs et moyens de préserver la valeur économique des actifs paysagers*. Université Laval. Document d'appoint au rapport final, 12 pages.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)(2019). *La contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - Guide explicatif*. 26 pages. URL : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement\\_territoire/documentation/guide\\_contribution\\_parc.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/documentation/guide_contribution_parc.pdf)

Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC, maintenant MELCCFP)(2024). *Des bons conseils pour éviter d'introduire et de propager des espèces exotiques envahissantes*. 11 pages. URL : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/eviter-propagation-eee.pdf>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC, maintenant MELCCFP )(2018). *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*. 80 pages. URL : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf>

## Bibliographie

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)(2023). Rapport synthèse sur les problématiques prioritaires de la gestion intégrée du Saint-Laurent - État de la situation au 31 juillet 2022. 16 pages. URL : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/st-laurent/gestion-integree/rapport-synthese-problematiques-gestion-saint-laurent.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC, maintenant MELCCFP)(2022). Cadre de référence de la gestion intégrée des ressources en eau. 53 pages. URL : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP, maintenant MELCCFP)(2021). Plan de lutte contre les espèces envahissantes animales. Gouvernement du Québec. 22 pages. URL : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/exotiques/PL\\_lutte\\_especes\\_exotiques\\_envahissantes\\_MFFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/exotiques/PL_lutte_especes_exotiques_envahissantes_MFFP.pdf)

Ministère des Transports (2015). Guide à l'intention des municipalités : Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain. 62 pages. URL : [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/securite-routiere/modification-limite-vitesse/Documents/A6898\\_guide\\_vitesse\\_EPAC\\_web.pdf](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/municipalites/securite-routiere/modification-limite-vitesse/Documents/A6898_guide_vitesse_EPAC_web.pdf)

MRC de la Côte-de-Beaupré (2020). Règlement #206 établissant un programme régional d'aide financière à la restauration patrimoniale pour les bâtiments de valeur patrimoniale forte, supérieure et exceptionnelle. 23 pages. URL : [https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/R206\\_Reglement-etablissant-un-programme-regional-aide-financiere-a-la-restauration-patrimoniale-de-valeur-forte-superieure-et-exceptionnelle.pdf](https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/R206_Reglement-etablissant-un-programme-regional-aide-financiere-a-la-restauration-patrimoniale-de-valeur-forte-superieure-et-exceptionnelle.pdf)

Municipalité d'Austin (2018). Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. 24 pages. URL : <https://www.cantondegore.qc.ca/storage/app/media/uploaded-files/r-2018-reglement-relatif-aux-plans-dimplantation-et-dintegration-architecturale-piia-signe.pdf>

Municipalité d'Austin (2022a). Règlement de plans d'aménagement d'ensemble (PAE). 20 pages. URL : [https://municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/reglement\\_pae.pdf](https://municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/reglement_pae.pdf)

Municipalité d'Austin (2022b). *Plan d'aménagement d'ensemble - Foire aux questions*. 4 pages. URL : [https://municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/faq\\_pae\\_2016\\_fr.pdf](https://municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/faq_pae_2016_fr.pdf)

Municipalité d'Austin (2024). *Règlement de zonage # 16-430*. URL : [https://municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/reglement\\_zonage.pdf](https://municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/reglement_zonage.pdf)

## Bibliographie

Municipalité du Canton de Shefford (2023). Campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse. URL : <https://cantonshefford.qc.ca/nouvelles/campagne-de-sensibilisation-a-la-reduction-de-la-vitesse/#:~:text=La%20Municipalit%C3%A9%20a%20proc%C3%A9d%C3%A9%20%C3%A0,certaines%20rues%20de%20son%20territoire>

Municipalité de Drummondville (2024). Plan d'action 2024-2027. 14 pages. URL : [https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2020/10/Plan\\_action\\_24\\_27\\_PCMN-1.pdf](https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2020/10/Plan_action_24_27_PCMN-1.pdf)

Municipalité de L'Islet (2019). Plan d'adaptation aux changements climatiques. 19 pages. URL : <https://www.lislet.com/storage/app/media/citoyens/environnement/changements-climatiques/plan-adaptation-changements-climatiques.pdf>

Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury (2024). Fête de l'environnement. URL : <https://www.villestoneham.com/loisirs-et-culture/activites-et-vie-communautaire/fete-de-lenvironnement>

Nature Québec (2024). Implanter des trames vertes actives et inclusives à l'échelle municipale - Guide de pratiques pour des villes vivantes et en santé. 100 pages. URL : <https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2024/03/ENVUR-GU-VV-20240304-VF-WEB-1.pdf>

Organisme des Bassins Versants de Charlevoix-Montmorency (OBV-CM)(2014). Plan directeur de l'eau de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency. Chapitre 8 - Bassins versants du littoral de l'est de Charlevoix. 903 pages. URL : [PDE\\_Chap-8-Littoral-Charlevoix-Est-2014.pdf](PDE_Chap-8-Littoral-Charlevoix-Est-2014.pdf)

Organisme des Bassins Versants de Charlevoix-Montmorency (OBV-CM)(2024). Nos projets. URL : <https://charlevoixmontmorency.ca/services/>

Ouranos (2010). Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques - Guide destiné au milieu municipal québécois. 48 pages. URL : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement\\_territoire/documentation/plan\\_adaptation\\_changement\\_climatique.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/documentation/plan_adaptation_changement_climatique.pdf)

Patri-Arch (2015). *Étude de caractérisation de sept territoires d'intérêts de la MRC de Charlevoix-Est*. Secteur paysager 2 - Port-au-Persil. 18 pages. URL : <https://www.notrepanorama.com/uploads/Port-au-Persil.pdf>

## Bibliographie

Piétons Québec (2021). *Apaiser la circulation et sécuriser les intersections dans nos milieux de vie*. 8 pages. URL : [https://www.pietons.quebec/sites/default/files/documents/pietonsqc\\_vf\\_fiche\\_apaiser-la-circulation-et-securiser-les-intersections.pdf](https://www.pietons.quebec/sites/default/files/documents/pietonsqc_vf_fiche_apaiser-la-circulation-et-securiser-les-intersections.pdf)  
APAISER LA CIRCULATION ET SÉCURISER LES INTERSECTIONS

RÉMILLARD, David (2024). *Le Saint-Laurent, une menace tranquille et mal documentée à Québec*. ICI Québec. URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2069597/fleuve-saint-laurent-zone-inondable-region-quebec>

Réseau plein air Québec (2024). *LA NATURE TE JUGE*  
*Une campagne sur la courtoisie en plein air*. URL : [lanaturetejuge.ca](http://lanaturetejuge.ca)

Table de concertation sur les paysages (TCP) Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est (2010). *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est - Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*, Volume 1, 208 pages. URL : [https://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport\\_final\\_caracterisation\\_sans\\_annexe.pdf](https://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport_final_caracterisation_sans_annexe.pdf)

Table de concertation sur les paysages (TCP) Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est (2013). *Plan paysage de la route 138*, 24 pages. URL : <https://www.notrepanorama.com/uploads/version-finale.pdf>

Table de concertation sur les paysages (TCP) Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est (2016). *Développer une entreprise dans les paysages de Charlevoix*, 5 pages. URL : [https://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/Ep7\\_GuideEPC\\_2016.pdf](https://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/Ep7_GuideEPC_2016.pdf)

Touriscope (2023). *Élaboration de l'expérience touristique autour du concept du Parcours des voyageurs*. 101 pages. URL : [https://www.culturelanaudiere.qc.ca/public/assets/pdf/articles/FINAL-TouriScope\\_livable%2Ofinal\\_AXE%202\\_20231004201012.pdf](https://www.culturelanaudiere.qc.ca/public/assets/pdf/articles/FINAL-TouriScope_livable%2Ofinal_AXE%202_20231004201012.pdf)

TURGEON, Roxanne (2024). *Analyse de priorisation de conservation pour la biodiversité des milieux naturels de la Région de la biosphère de Charlevoix. Rapport de méthodologie* présenté à la Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix. 54 pages. URL : <https://www.biospherecharlevoix.org/priorisation-des-milieux-naturels-charlevoix/>

Ville de Longueuil (2023). *Plan de protection et de conservation des milieux naturels (PPCMN)*. 91 pages. URL : <https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/2023-10/PPCMN%20-%20Rapport.pdf>

## Bibliographie

Ville de Mont-Saint-Hilaire (2018). *Règlement de zonage*. 359 pages. URL :

Ville de Prévost (2019). *Virage vert - Plan d'action 2019-2023 - Bilan 2019*. 12 pages. URL :

Ville de Vaudreuil-Dorion (2017). Règlement No1710 - Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes. 6 pages. URL : [https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/uploads/sections/La\\_Ville/Reglementation/Reglements\\_generaux/Reg\\_1710\\_c\\_omp.pdf](https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/uploads/sections/La_Ville/Reglementation/Reglements_generaux/Reg_1710_c_omp.pdf)

Ville de Vaudreuil-Dorion (2018). Politique environnementale 2018-2022. 15 pages. URL :

Vivre en ville (2018). Victoriaville : ville inclusive. URL : <https://collectivitesviables.org/etudes-de-cas/victoriaville%C2%A0-ville-inclusive.aspx#bilan-et-perspectives-11>

VERVILLE, Antoine (2024). Entrevue radiophonique avec . En ligne. ICI PREMIÈRE. Diffusée le 3 mai 2024. Radio-Canada Ohdio. URL : <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/premiere-heure/segments/rattrapage/497189/fleuve-st-laurent-menace-document-cmq>